
ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NORMANDIE

DÉLÉGATION DE POUVOIR CONSENTIE PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 28 FÉVRIER 2017

DÉCISION DE PRISE EN CHARGE D'UNE ÉTUDE TECHNIQUE

DEMANDE D'INTERVENTION :	Diagnostics techniques et étude de maîtrise d'œuvre préalables à la démolition de bâtiments à réaliser sur le site « Ilot Masséna » au Havre (Département de la Seine-Maritime).
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL	Prise en charge sous réserve de la production d'une délibération engageant la participation financière de la collectivité à hauteur de 40% du montant prévisionnel HT auquel s'ajoute la TVA récupérable grevant l'ensemble de l'intervention, soit une participation maximale de 84 000 €.
SITUATION DU BIEN :	Rue Michelet – Auto 80 : réparation automobile (carrosserie + mécanique) et vente auto/moto ; station-service Rue Masséna : Locaux associatifs
PLU :	UCg – zone urbaine centrale se caractérisant par une pluralité de fonctions voisines ou superposées (habitat, équipements, services, commerces, activités légères) ; centre urbain, secteur général correspondant au centre ancien ainsi qu'aux quartiers Saint-Vincent, de l'Eure et Brindeau.
PROJET :	Emprise des locaux associatifs : réalisation d'une opération de logements en accession (49 logements projetés + 47 emplacement VL en RDC) ; Emprises Auto 80 et CMS : Réalisation d'une opération de logements en accession (23 logements projetés + 63 emplacements VL en RDC & R+1).
PRISE EN CHARGE AU TITRE DU FONDS FRICHES :	Commission permanente du 16-10-17 validant la prise en charge régionale pour un montant maximum de 35 000 € représentant 25% de l'enveloppe projet HT. Prise en charge par l'EPF à hauteur de 35% du montant HT de l'enveloppe projet, soit 49 000 € maximum.
PROPRIÉTAIRE :	Acquisitions en cours : parcelle JE134 (auto 80) Parcelle JE 136 (Propriété VDH) Parcelle 66 (Propriété CODAH) Parcelle 135 : Propriété Logeo (division parcellaire à prévoir)
ENVELOPPE PROJET :	140 000 €HT

ROUEN, le

28 NOV. 2017

 Le Directeur Général
de l'EPF Normandie,
Gilles GAL